

MAJA PAWŁOWSKA

Université de Wrocław, Faculté des langues, littératures et cultures

maja.pawlowska@uwroclaw.edu.pl

ORCID: 0000-0002-2024-2715

Comment cerner le roman au XVII^e siècle ?

How to Define the Novel in the 17th Century

Abstract

This study addresses the evolution of French seventeenth-century novel theory, with particular reference to the notion of imitation. The chosen research perspective focuses on a chronological overview of the most important French treatises by authors such as Honoré d'Urfé, Fancan, Jean-Pierre Camus, Georges de Scudéry, Pierre-Daniel Huet, Jean-Baptiste Trousset de Valincour, Jean-Antoine de Charnes and Du Plaisir. The evolution of the novel in the 17th century went hand in hand with the development of increasingly in-depth theoretical thought. Towards the end of the century, the short peritexts of the beginning of the century became autonomous treatises. However, whatever the form or length of the theoretical texts, part of the poetological reflection was regularly devoted to the problem of imitation. Critics attempted to reconcile the concept of fiction as imitation with the licence for invention specific to the novelistic genre. They found the answer by favouring a conception of imitation based on *vraisemblance*. On the other hand, the idea of imitating the Ancients, which had become one of the objectives of fictional creation towards the middle of the century, was gradually abandoned after the publication of *The Princess of Cleves*.

Keywords: 17th-century literature, French novel, imitation, *vraisemblance*, theory of the novel

Mots-clés : littérature du 17^e XVII^e siècle, roman français, imitation, vraisemblance, théorie du roman

Les recherches modernes sur le roman français du XVII^e siècle sont, depuis au moins les trente dernières années, en plein essor. De nombreux travaux présentant des typologies intéressantes du genre ont vu le jour (p. ex. Lever 1987 ; Berger 1996 ; Esmein-Sarrazin 2008 ; Duprat 2009). Le recul de trois siècles permet aujourd'hui de saisir assez facilement les dominantes esthétiques ou thématiques de la production

fictionnelle du Grand Siècle. Dans cette courte esquisse, cependant, le roman sera examiné d'une autre perspective, celle des débuts de la réflexion théorique, où les repères permettant de cerner le nouveau genre étaient en voie d'élaboration. Nous porterons notre attention sur des exemples de la construction progressive de l'identité du genre et sur la manière dont, timidement, sa poétique s'est élaborée et s'est affirmée vis-à-vis de la doctrine classique, en prenant comme point de référence la règle de l'imitation des Anciens.

Les partisans de la doctrine classique affirmaient que les écrivains ne pouvaient parvenir à exceller dans leurs ouvrages qu'en imitant les Anciens (Génétiot 2005 : 228–230). La hiérarchie des genres reste donc largement tributaire de la *Poétique*. Les genres non codifiés par Aristote sont jugés non canoniques et, par là même, de peu de valeur. Le roman, qui s'est formé postérieurement au texte du Stagirite, s'il est mentionné par les critiques, occupe une place subalterne dans la hiérarchie des genres.

Les doctes mettent alors en relief les nombreuses déficiences structurelles des romans, principalement les invraisemblances de l'intrigue. Ils leur reprochent leur caractère fictionnel, truffé d'improbabilités, considérées comme des mensonges. Ce reproche a ses racines dans la négation platonicienne des valeurs de la poésie. Les critiques soulignent la frivolité de l'intrigue romanesque et les conséquences démoralisantes des lectures qui s'ensuivent. Le discrédit esthétique et moral de la part des critiques est toutefois contrebalancé par l'intérêt très marqué du public. Au XVII^e siècle, le roman est un genre en plein épanouissement : la fiction en prose fonctionne sans règles, elle est « ouverte à toutes les formes et à toutes les imaginations » (Génétiot 2005 : 371).

Ce flou esthétique fait à la fois la force et la faiblesse du roman. L'irrégularité attire le public mondain, mais irrite les critiques qui rejettent le genre. L'essor du roman s'accompagne d'une réflexion théorique. Dans les péritextes des romans et, plus tard, dans les traités autonomes, les romanciers et les critiques essayent de cerner les caractéristiques des fictions narratives, principalement en vue de minimiser les divergences d'opinions des doctes et des lecteurs.

Il y apparaît, tout naturellement, une interrogation quant au bien-fondé de l'application de la règle d'imitation. Cette interrogation touche en fait le problème de la nécessité d'incorporer le roman dans la doctrine classique et de la possibilité d'acceptation d'une littérature non codifiée.

Jacques Amyot

Déjà en 1547, Jacques Amyot a proposé sa traduction des *Éthiopiennes* d'Héliodore comme modèle générique pour les fictions narratives en prose. Son *Proesme du translateur* qui ouvre les *Éthiopiennes* est l'une des premières réflexions théoriques sur le roman en France (Amyot, Jacques 1547). L'objectif de l'entreprise d'Amyot consisterait à proposer au public un récit à la fois inédit et traditionnel, associé aux poétiques anciennes par sa filiation structurale au genre noble, et pouvant à son tour servir de prototype pour les fictions narratives. Amyot recommande de remplacer les romans de chevalerie médiévaux¹, non érudits et inutiles, par des imitations des romans grecs.

La proposition d'Amyot d'appliquer l'idée de l'imitation des Anciens dans la création des fictions et de modeler les romans à l'instar des *Éthiopiennes*, très novatrice, allait être acceptée par les critiques qui,

1 [Dans le roman médiéval, il] n'y a nulle erudition, nulle cognoissance de l'antiquité, ne chose aucune (à brief parler) dont on peust tirer quelque utilité (Amyot 1547 : préface non paginée).

au cours du dix-septième siècle, allaient souvent se référer à l'œuvre d'Héliodore. Les *Éthiopiennes* avaient aussi gagné une notoriété incontestable auprès du public. Dans cette vogue, deux nouvelles traductions ont paru, celles de Pierre Vallet en 1613 et de Jehan de Montlyard en 1623. Néanmoins, les imitations littéraires du roman étaient relativement peu nombreuses (Pawłowska 2011 : 101). Le Grand Siècle voit s'installer comme points de référence principaux pour les faiseurs de romans d'abord *L'Astrée*, parue en 1607, ensuite *La Princesse de Clèves*, parue en 1678.

Honoré d'Urfé

Honoré d'Urfé adopte une attitude plutôt indécise à l'égard de l'imitation des Anciens. Dans les péritextes qui accompagnent les tomes successifs de *L'Astrée*, l'écrivain passe l'œuvre d'Héliodore sous silence. Pourtant, dans sa monographie *Du roman grec au roman baroque*, Georges Molinié a démontré les similitudes thématiques et formelles existant entre *L'Astrée* et les *Éthiopiennes* (Molinié 1995). Elles sont manifestes et prouvent que d'Urfé connaissait parfaitement le roman grec, ses ressorts stylistiques et sa topique.

D'Urfé s'inspire à la fois des romans pastoraux antiques et des romans modernes espagnols. Dans son court discours préfacier, l'écrivain, tout en admettant les mérites de la tradition antique, relativise la portée universelle des textes anciens : « Car n'eust esté Hesiodé, Homere, Pindare, & ces autres grandes personnes de la Grece, le mont de Parnasse, ny l'eau d'Hypocrene ne seroient plus estimez maintenant que vostre Mont d'Isoure, ou l'onde de Lignon » (D'Urfé 1632 : préface non paginée). Selon lui, les textes anciens possèdent des qualités esthétiques indéniables, mais en même temps, les problèmes et idées qu'ils présentent sont anachroniques. Le terme de « mont de Parnasse » qui, métaphoriquement, indique l'art ancien et ses règles, peut et même doit être remplacé par un Parnasse français, plus adapté aux exigences des lecteurs modernes. Considérées sous cet angle, les raisons de l'omission des *Éthiopiennes* deviennent évidentes. D'Urfé exalte la culture nationale², il est persuadé que les ouvrages modernes peuvent égaler les modèles anciens et attire l'attention des lecteurs sur l'incompatibilité des civilisations antique et moderne. Ainsi, discrètement, il met un point d'interrogation sur le bien-fondé de la règle d'imitation des Anciens.

Fancan

Le traité de Fancan³, *Pour et contre le roman*, paru vers 1626, montre que, vingt ans après la première préface de d'Urfé, l'idée d'imitation des Anciens n'était pas encore considérée comme une règle générale. *Pour et contre le roman*, composé de deux parties, s'ouvre par un débat sur la question de l'utilité morale des fictions. Composé en forme de *disputatio* scolastique, le texte dévoile successivement les défauts et les qualités du genre romanesque. Présentant en ordre parallèle des arguments pour et contre la création des

2 Nous devons cela au lieu de notre naissance & de notre demeure, de le rendre le plus honoré & renommé qu'il nous est possible. (D'Urfé 1632 : préface non paginée).

3 Dans l'anthologie des textes théoriques consacrés au roman, Günter Berger attribue *Le Tombeau des Romains* à Charles Sorel (Berger : 1996). Nous souscrivons pourtant à l'opinion de Camille Esmein, selon laquelle l'auteur du traité est François Dorval-Langlois de Fancan, un homme de plume réputé, conseiller et proche du cardinal de Richelieu (Esmein, 2004 : 236).

fictions, Fancan oscille entre la critique et l'apologie du roman, sans donner le dessus à l'une ou à l'autre. Son indécision quant au bien-fondé de l'existence du genre romanesque se traduit aussi par une hésitation sur la nécessité d'y appliquer la règle d'imitation.

Finalement, Fancan décide que, dans le roman, la règle d'imitation ne s'applique pas, puisque ce principe présuppose la vraisemblance du texte. La question de la liberté créatrice devient sans objet lorsque la fiction, et donc l'invention, est assimilée au mensonge⁴. Cependant, les fictions, même si elles ne sont pas basées sur la vérité, même si elles ne sont pas vraisemblables, peuvent être utiles, contenir un enseignement profitable. Homère, blâmé dans la première partie du traité, devient, dans la seconde, un poète exemplaire⁵. Le critique indique que la portée didactique de l'*Iliade* prévaut sur ses écarts à la vérité historique. Il faut souligner ici qu'en évoquant Homère dans son traité, Fancan fait le rapprochement entre le roman et le poème héroïque, l'épopée.

Jean-Pierre Camus

Malgré ses réticences exprimées dans la première partie quant à l'application de la règle de l'imitation des Anciens, Fancan ne va pas jusqu'à proposer de créer des fictions entièrement originales. Cette suggestion va venir de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, auteur de romans dévots qui paraissent dans les années vingt, trente et quarante du XVII^e siècle. Dans ses périclèses, il apparaît avec évidence que la grande érudition de Camus et sa connaissance approfondie de la civilisation antique⁶ vont de pair avec le rejet de cette dernière⁷. Camus, en moraliste, souligne la supériorité de la civilisation chrétienne, conteste ouvertement les valeurs de la culture antique, et encourage les faiseurs de romans à créer des romans soumis aux exigences du didactisme moral chrétien et non à l'esthétique classique. L'imitation des Anciens est alors reléguée à un exercice d'apprentissage de l'art d'écrire⁸. L'objectif atteint, elle perd sa signification.

L'évêque de Belley se distancie dans ses réflexions des problèmes de codification éventuelle du genre romanesque. Selon lui, la valeur des fictions narratives ne se pose pas sur le plan de la disposition ou

4 Ces chetifs ouvrages sont semblables à ces vases felez, qui n'ont pas un son entier & agreable, puis qu'ils n'ont que celui du mensonge, monstre si hideux & ennemy des vertus (Anonyme 1626 : 2).

5 Contre : Il y en a pourtant qui accusent le Poète Homere d'avoir faint que les Grecs vainquirent les Troyens quoy qu'au rebo-urs les Troyens vainquirent les Grecs (Anonyme 1626 : 18).

Pour : « Et quell danger y a t'il que la fable entre-autres de la guerre de Troye, ait esté si universellement creuë & receuë, puis que tant de personness en ont tiré des beaux enseignemens » (Anonyme 1626 : 72).

6 Nous sçachions que les Grecs ont autrefois excellé en ce genre d'escrire, ..., & que nous en ayons comme les originaux en la Cariclée d'Heliodore, en la Caride d'Athenagoras, en l'Ismene d'Eustathis, au Clitophon d'Achilles Tatius, au Daphnis au Sophiste Longus, & entre les Latins en 'Asne d'or d'Apulée. [...] En suite estoient les Poètes, ces doux menteurs ... Tous les Grecs & Latins qui se treuvent traduits en nostre langue, comme Homere, Anacreon, Oppian, Virgile, Horace, & leurs semblables y estoient ; les Metamorphoses d'Ovide si nettement renduës en Prose par Renouïard, & ses Epistres (Camus 1628 : 149–151).

7 Laissons donc à ceste Cariclée la gloire des graces de l'elegance, & gardons pour nous la gloire des graces de la Verité (Camus 1620 : 930).

8 En tous les arts, il y a des Autheurs si parfaits, qu'ils servent d'imitation à tous ceux qui s'y veulent rendre accomplis : tels sont Homere & Virgile (Camus 1626 : 130).

de l'élocution, mais sur celui de l'invention. L'intérêt du texte littéraire réside dans sa capacité à véhiculer et à diffuser un enseignement moral. Si cette condition est remplie, le reste n'est qu'un ornement, qu'un détail formel. Le message chrétien, les leçons spirituelles, détournant les fidèles du chemin de la perdition mondaine, peuvent être travestis à l'antique, reproduire la topique ancienne et imiter les récits modèles. Mais les fictions peuvent aussi être originales. Camus, comme Fancan, reste hésitant quant à la nécessité de l'imitation des modèles. Dans ses réflexions critiques, les propos d'acceptation de la règle de l'imitation comme principe de la création poétique⁹ côtoient les appels à l'originalité et le rejet de la doctrine classique¹⁰. En fait, les démarches esthétiques comptent dans la mesure où elles captent l'attention des lecteurs et leur font accepter l'enseignement moral du récit. Si ce n'est pas le cas, le roman le mieux composé est insignifiant : la doctrine classique est subalterne à la doctrine chrétienne. Tout le déguisement est acceptable, imitation des Anciens, imitation des modernes comprises, à condition de faire passer efficacement la portée didactique du texte. Ainsi, l'imitation, chez Camus, n'est pas, comme le voulaient les partisans de la règle de l'imitation des Anciens, un transfert culturel, mais un simple décor.

Les appels de Camus à remodeler le roman en un genre moralisant n'ont pas été suivis par les faiseurs de romans. Le processus de formation de la doctrine classique s'est élaboré progressivement, pour prendre, après la *Querelle du Cid*, un tournant décisif.

Georges de Scudéry

En 1641, paraît le roman *Ibrahim ou l'illustre Bassa*, précédé d'une préface dans laquelle Georges de Scudéry a présenté sa conception du roman régulier. De toute évidence, le roman était déjà une forme littéraire bien ancrée dans les esprits des lecteurs : dans l'introduction à *Ibrahim*, ni le statut générique du roman ni sa présence dans le paysage littéraire français ne sont remis en question.

Georges de Scudéry conçoit la création romanesque comme un art qui doit être maîtrisé par l'imitation des modèles anciens¹¹. Il est persuadé que ces modèles doivent ensuite être refaçonnés et adaptés à la civilisation moderne pour, à leur tour, devenir exemples à imiter. Le théoricien considère la règle d'imitation des Anciens comme pierre angulaire de la création romanesque¹². Scudéry, vif partisan de la régularité dans la création littéraire, veut légitimer le roman en présentant la création romanesque comme un art régulier. En proclamant que « chaque Art a ses règles certaines, qui par les moyens infaillibles mènent à la fin que l'on se propose » (Scudéry 1641 : 137), le critique hisse le roman au niveau

9 L'Art sans doute n'est autre chose qu'une fidele imitation de ce qui est accompli (Camus 1626 : 130).

10 Mais depuis ayant secoué de mon ame ce joug & classique & servile, ie me suis servy de ceste honneste & noble liberté, dont les meilleurs Escrivains de nostre âge usent modestement, [...] Tant d'Escrivains se sont occupez à cela, rapportans une mesme chose diversement, que l'on est las de ceste varieté de stiles, & cherche-t-on la nouveauté des pensées, des dits, & des actions (Camus 1628a : 180–181).

11 J'ai cru que pour dresser le plan de cet Ouvrage il fallait consulter les Grecs, qui ont été nos premiers Maîtres ; suivre la route qu'ils ont tenue ; et tâcher en les imitant, d'arriver à la même fin que ces grandes hommes s'étaient proposée (Scudéry 1641 : 137).

12 Or ces grands Génies de l'Antiquité, dont j'emprunte les lumières, sachant que l'ordonnance était une des principales parties d'un Tableau, en ont donné une si belle à leurs peintures parlantes, qu'il y aurait autant de stupidité que d'orgueil à ne les vouloir pas imiter (Scudéry 1641 : 138).

des genres nobles, codifiés dans les poétiques de l'Antiquité. En suivant la recommandation d'Amyot, il propose donc de modeler les romans à l'instar des *Éthiopiennes* d'Héliodore :

J'ai donc vu dans ces fameux Romans de l'Antiquité, qu'à l'imitation du Poème épique, il y a une action principale, où toutes autres sont attachées ; qui règne par tout l'ouvrage ; [...] Cette action dans l'Iliade d'Homère est la ruine de Troie [...] ; et pour passer du Poème au Roman, qui est mon principal objet, dans l'Héliodore, le mariage de Chariclée et de Théagène. (Scudéry 1641 : 137–138)

La citation montre aussi que l'écrivain fait le rapprochement entre le roman et le poème héroïque, l'épopée. Cette idée sera reprise par ses successeurs, notamment par Pierre-Daniel Huet.

Pierre-Daniel Huet

Parmi les voix évoquées, celle de Jean-Pierre Camus est de loin la plus réprobatrice. Cependant, la critique du roman ne peut être considérée comme une caractéristique de la réflexion des théoriciens ecclésiastiques. Le meilleur exemple d'approbation du roman par un membre du clergé se trouve dans un traité de Pierre-Daniel Huet, le futur évêque d'Avranches.

Dans son *Traité de l'origine des romans*, écrit autour de 1666 et publié en 1670, Huet donne une définition claire et précise du roman : le roman, c'est l'épopée en prose¹³. L'épopée, dont le prestige est resté intact depuis l'Antiquité, incarne au XVII^e siècle les aspirations de la noble poésie et constitue le paradigme de l'art poétique. La précellence de l'épopée repose sur une doctrine très élaborée et une tradition vénérable. La parenté avec l'épopée donne donc au roman tout le prestige souhaité : en même temps, il obtient les règles, le prestige d'un genre noble, et se rattache à un imposant héritage littéraire.

Huet accompagne sa définition d'une histoire du genre depuis les origines jusqu'à ses jours, où il passe en une revue détaillée et avec une rare érudition les romans anciens. Il considère l'imitation des Anciens comme un principe essentiel à suivre pour les faiseurs de romans et, tout en montrant les similitudes formelles entre le roman et l'épopée, il propose les *Éthiopiennes* comme modèle du genre¹⁴. Il présente l'évolution des fictions narratives comme une série d'imitations plus ou moins réussies. Pour Huet, l'imitation n'est pas une simple reproduction de modèles, mais une adoption consciente et habile des règles de création, de la construction de l'œuvre et de ses thèmes. L'imitation réussie se caractérise par une *inventio* qui s'inscrit dans la topique romanesque requise, mais en même temps, qui est non conventionnelle¹⁵. Seul le schéma très général de l'intrigue modèle doit être imité, tout en faisant preuve d'originalité dans le contenu et les détails. Huet approuve aussi les fictions modernes, telles que l'*Astrée*, comme textes dignes d'être imités¹⁶. En élargissant le domaine de l'*inventio* thématique aux romans de son

13 Les Grecs qui ont si heureusement perfectionné la plupart des sciences et des arts ... ont aussi cultivé l'art romanesque ... en le resserrant sous les règles de l'épopée (Huet 1670 : 102).

14 Héliodore [...] a servi de modèle à tous les faiseurs de Romans, qui l'ont suivi, et on peut dire aussi véritablement qu'ils ont tous puisé à sa source, que l'on dit que tous les Poètes ont puisé à celle d'Homère (Huet 1670 : 472).

15 On y [dans le roman d'Héliodore] remarque beaucoup de fertilité et d'invention. Les événements y sont fréquents, nouveaux, vraisemblables, bien arrangés, bien débrouillés. [...] Guarini, et après lui M. d'Urfé, ont bien su imiter ce bel endroit (Huet 1670 : 470–71).

16 M. d'Urfé fut le premier qui tira nos romans de la barbarie et les assujettit aux règles dans son incomparable *Astrée*, l'ouvrage le plus ingénieux et le plus poli qui eût jamais paru en ce genre (Huet 1670 : 147).

époque, il substitue à l'idée de l'imitation des Anciens le concept d'imitation non restrictive, qui n'est pas limitée à une période précise.

Cependant, après la publication du *Traité de l'origine des romans*, la situation n'a pas changé et le roman n'a pas obtenu l'approbation des critiques. La raison en est l'évolution des goûts des lecteurs, qui réclamaient des romanciers un autre type d'œuvre. En fait, le traité érudit et approfondi de Huet a défini et décrit le genre romanesque de la première moitié du XVII^e siècle, c'est-à-dire les romans pastoraux et les romans héroïco-galants, passés de mode au moment de la publication du traité.

En 1670, le roman héroïco-galant décrit dans la *Lettre à Monsieur de Segrais* est en effet passé de mode. Marie-Thérèse Hipp a démontré de manière convaincante que, vers 1660, les goûts esthétiques des lecteurs avaient changé et que ceux-ci avaient commencé à réclamer des romans plus courts, dont l'intrigue principale était clairement définie et qui n'étaient pas perturbés par de longues digressions (Hipp 1976).

Jean-Baptiste Trousset de Valincour et l'abbé de Charnes

Cette attente est comblée par Mme de La Fayette. La publication de la *Princesse de Clèves* (1678) est suivie d'un débat critique animé, dont les protagonistes les plus importants sont Jean-Baptiste Trousset de Valincour et l'abbé de Charnes. À l'époque, l'évolution du goût du public se traduit par une modification des règles esthétiques. Valincour, dans ses *Lettres à la marquise de *** sur La princesse de Clèves*, analyse le roman de Mme de La Fayette principalement sous l'angle de la vraisemblance du texte, donnant la priorité à cette règle avant toute autre. Ainsi, l'imitation n'est plus qu'une des pratiques possibles en matière d'*inventio*, et chaque texte original est accepté à condition qu'il soit vraisemblable¹⁷. Par contre, Valincour conseille de respecter la règle d'imitation des Anciens dans la construction du récit fictionnel¹⁸. Cette destitution de l'imitation qui perd sa place privilégiée dans la doctrine classique s'accroît dans le traité de l'abbé de Charnes. Sans rejeter ouvertement le principe d'imitation, le critique s'affranchit de la dictature des règles de la doctrine classique¹⁹. Il conseille aux romanciers de suivre les attentes des lecteurs,

17 Il y a [...] deux sortes de fictions. L'une, dans laquelle il est permis à l'Auteur de suivre son imagination en toutes choses, sans avoir aucun égard à la vérité : pourvu qu'il n'aille point contre tout le vraisemblable, il n'importe qu'il nous dise des choses qui ne sont jamais arrivées ; c'est assez qu'elles aient pu arriver (Valincour 1678 : 664).

18 La seconde sorte de fictions, c'est de celles qui sont mêlées de vérité, et dans lesquelles l'auteur prend un sujet tiré de l'Histoire, pour l'embellir et le rendre agréable par ses inventions. C'est ainsi que se font [...] ces sortes de Romans que l'on a faits dans ces derniers temps, [...] comme sont Cyrus, Cléopâtre, Clélie. Dans les ouvrages de cette nature, l'Auteur n'est pas entièrement maître de ses inventions ; il peut bien ajouter à son sujet, ou en diminuer, mais ce ne doit être que dans les circonstances. Le fondement de l'ouvrage doit toujours être appuyé sur la vérité (Valincour 1678 : 665-666).

19 C'est aux règles à s'accommoder au goût d'un siècle aussi poli que le nôtre ; & puis que les Observateurs scrupuleux des règles du Poëme Epique ne plaisent point ; il faut croire que ces règles ne sont plus à notre usage, & s'en faire de nouvelles. Les anciennes estoient celles du bon sens, au tems des Grecs & des Romains, parce qu'elles s'accommodoient aux manières & aux choses de ce tems-là ; Et il n'y a pas plus d'inconvénient à s'en éloigner, en ce qui n'est plus en usage, qu'à rejeter les vieilles modes, pour prendre les nouvelles (Charnes 1679 : 145-146).

ennuyés de l'esthétique classique et cherchant des romans répondant par leur forme et leur contenu aux aspirations de la société moderne²⁰.

Du Plaisir

Les idées de Valincour et de l'abbé de Charnes trouvent leur couronnement dans les *Sentiments sur l'histoire* (1683) de Du Plaisir. Ce traité est un plaidoyer pour le rejet de la doctrine classique qui avait l'imitation des Anciens comme point de référence de la création romanesque. Le texte s'ouvre par le constat d'une mutation profonde du genre, désormais entièrement soumis aux goûts des lecteurs. L'imitation des Anciens, loi fondamentale de l'esthétique classique, est présentée par Du Plaisir non seulement comme ennuyeuse, mais aussi comme source de haine :

Ce qui a fait *hair* les anciens romans est ce que l'on doit d'abord éviter dans les romans nouveaux. Il n'est pas difficile de trouver le sujet de cette aversion ; leur longueur prodigieuse, ce mélange de tant d'histoires diverses, leur grand nombre d'auteurs, la trop grande antiquité de leurs sujets, l'embarras de leur construction, leur peu de vraisemblance, l'excès dans leur caractère, sont des choses qui paraissent assez d'elles-mêmes. (Du Plaisir ([1683] 1975 : 44–45)

Du Plaisir rejette le romanesque, le merveilleux, le surprenant et l'extraordinaire des anciens romans, éléments peu vraisemblables, en recommandant de créer des fictions dont l'intrigue est simple, non encombrée de digressions, reposant essentiellement sur des faits psychologiques. La réalité présentée doit être familière, au point que le lecteur puisse y reconnaître son temps, ses expériences personnelles, et ainsi, s'identifier aux personnages et se laisser davantage émouvoir par ceux-ci. Ce ne sont plus les actions héroïques et les aventures des personnages amoureux de l'Antiquité qui passionnent les lecteurs, mais l'analyse poussée des sentiments. Après plus d'un siècle de présence normative, l'idée de l'imitation des Anciens est abandonnée.

Cette brève revue de la critique des fictions permet de constater que l'évolution du roman au XVII^e siècle est allée de pair avec le développement de la pensée théorique, qui est devenue de plus en plus approfondie. Les courts péri-textes du début du siècle deviennent, vers la fin de l'époque, des traités autonomes, extérieurs aux textes romanesques. Toutefois, quelles que soient la forme et la longueur des textes théoriques, une part de la réflexion poétologique y est régulièrement consacrée au problème de l'imitation. Les critiques tentent de concilier la conception de la fiction comme imitation avec les licences de l'invention propres au genre romanesque. Ils trouvent la réponse en privilégiant une conception de l'imitation fondée sur la vraisemblance. Par contre, l'idée d'imitation des Anciens, hissée comme un des objectifs de la création fictionnelle vers le milieu du siècle, est progressivement abandonnée après la parution de la *Princesse de Clèves*.

20 Nos Poètes ne feroient pas mal d'abandonner cette antiquité, dont les sujets sont désormais épuisez, pour mettre sur nos theatres des Heros de nostre façon (Charnes 1679 : 144).

Bibliographie

- Amyot, Jacques (1547) *Histoire Aethiopique de Heliodorus, contenant dix livres, traitant des loyales et pudiques amours de Theagenes Thessalien, et Chariclea Aethiopienne, Proesme du translateur*. Paris : Estienne Groulleau. [En ligne :] www.gallica.bnf.fr [consulté le 10/01/2024].
- Anonyme (1626) *Le Tombeau des romans, Où Est discours I. Contre les Romans. II. Pour les Romans*. Paris : Chez Claude Morlot. [En ligne :] www.gallica.bnf.fr [consulté le 10/01/2024].
- Anonyme ([1626] 2003) *Le Tombeau des romans*. Reims : Presses Universitaires de Reims.
- Camus, Jean-Pierre (1620) *Agatonphile ou Les martyrs siciliens*. Paris : Claude Chappelet [En ligne :] www.gallica.bnf.fr [consulté le 10/01/2024].
- Camus, Jean-Pierre ([1626] 1995) *Alcime*. [In :] Max Vernet (éd.) ([1626] 1995) *Théorie de la contre-littérature*. Paris : Nizet; 113–130.
- Camus, Jean-Pierre ([1628] 1995a) *Les Occurrences remarquables*. [In :] Max Vernet (éd.) ([1628] 1995a) *Théorie de la contre-littérature*. Paris : Nizet; 179–184.
- Camus, Jean-Pierre ([1628] 1995b) *Pétronille*. [In :] Max Vernet (éd.) ([1628] 1995b) *Théorie de la contre-littérature*. Paris : Nizet; 135–162.
- Charnes, Jean-Antoine de ([1679] 1973) *Conversations sur la critique de la Princesse de Clèves*. Tours : Université de Tours.
- Huet, Pierre-Daniel ([1670] 1971) *Lettre-traité de Pierre-Daniel Huet sur l'origine des romans*. Paris : Nizet.
- Du Plaisir ([1683] 1975), *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style*. Genève : Droz.
- Scudéry, Georges ([1641] 2004) *Préface d'Ibrahim*. [In :] Camille Esmein (éd.) ([1641] 2004) *Poétiques du roman*. Paris : Champion; 137–149.
- Trousset de Valincour, Jean-Baptiste ([1678] 2004) *Lettres à la marquise de *** sur « La princesse de Clèves. »* [In :] Camille Esmein (éd.) *Poétiques du roman*. Paris : Champion ; 661–670.
- Urfé, Honoré de ([1607] 1632) *L'Astrée*. Paris : chez A. de Sommaville. [En ligne :] www.gallica.bnf.fr [consulté le 10/01/2024].
- Berger, Günter (1996) *Pour ou contre le roman : anthologie du discours théorique sur la fiction narrative en prose au XVII^e siècle*. Seattle : Papers on French Seventeenth Century Literature.
- Duprat, Anne (2009) *Vraisemblances. Poétiques et théorie de la fiction, du Cinquecento à Jean Chapelain (1500–1670)*. Paris : Champion.
- Esmein-Sarrazin, Camille (2008) *L'Essor du roman*. Paris : Champion.
- Génétiot, Alain (2005) *Le classicisme*. Paris : PUF.
- Hipp, Marie-Thérèse (1976) *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires (1660–1700)*. Paris : Klincksieck.
- Lever, Maurice (1996) *Romanciers du Grand Siècle*. Paris : Fayard.
- Molinié, Georges (1995) *Du roman grec au roman baroque*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Pawłowska, Maja (2011) *Mimesis a teorie siedemnastowiecznej powieści francuskiej*. Wrocław : Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego.

